



Detournement d argent dans un organisme de credit

Par **emma59**, le **12/09/2018 à 16:14**

Bonjour,rnrnJ ai commis une faute de détournement d argent. Je me suis octroyer 2 crédits un de 15000 et un autre de 9000 je rembourse encore le 2eme mais je n arrive pas a rembourser le 1er. suite au impayé l organisme de crédit a découvert mon acte. J ai essayé de les contacter pour trouver un arrangement de remboursement. Mais je n ai pas trouvé d'interlocuteur et personne ne me rappel. Depuis j ai change d'employeur mais je suis toujours dans le même groupe. Peut on me licencier pour faute grave sachant que les faits ce sont passés dans une autre société (du même groupe) je m attend a une convocation au tribunal mais je me demande si la garde sera obligatoire car je suis seule avec 2 enfants.rnrnMerci de me répondre même si je ne suis pas excusable

Par **Visiteur**, le **12/09/2018 à 16:22**

BonjourrnJ'ai connu plusieurs cas identiques, les gens ont quitté l'établissement et soit été condamnés, soit ce sont engagés à rembourser seoon un échéancier, par acte sous seing privé, mais c'est plus rare.

Par **emma59**, le **12/09/2018 à 16:26**

Merci donc a par la condamnation je n ai pas d'autre alternative c est bien ca?

Par **Visiteur**, le **12/09/2018 à 19:20**

Jugez vous ces faits graves ou dignes d'être qualifiés " d'erreur" ?
Engagez vous dans une recherche de solution, aide familiale par exemple, pour minimiser au maximum les risques.

Par **emma59**, le **12/09/2018 à 19:50**

Même si c'est une grosse erreur de ma part je sais que ce que j'ai fais est grave....Je n'ai personne pour m'aider. J ai essayé de prendre contact avec la société pour trouver un arrangement de remboursement mais je n'ai pas trouvé d'interlocuteur je suis toujours dans l attente qu'on me rappelle. Je sais que si je perd mon travail ca sera encore plus compliqué pour moi et je ne sais même pas si mon nouvel employeur a le droit de me licencier pour faute grave alors que les faits se sont déroulés dans une autre société (du même groupe) Voila la je suis dans l attente soit d'une convocation soit d'un licenciement étant donné que je ne peux pas trouver une solution avec cette organisme de crédit

Par **morobar**, le **13/09/2018 à 08:00**

Bonjour,
[citation] je ne sais même pas si mon nouvel employeur [/citation]
Comme vraisemblablement il s'agit d'une mutation en interne, et non une démission suivie d'une embauche, votre employeur n'a pas changé techniquement parlant.
Vous serez donc licenciée, ce qui apparait la moindre des choses quant on tape dans la caisse.
En tout cas c'est en général ainsi que réagissent les entreprises lorsqu'on entame de l'intérieur le patrimoine.